



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-632**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1124095-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT D'UN ACOMPTE A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES A VALOIR SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Dominique AUGHEY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Souad HAMMAL, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme MERGER Reine, M. CHEVALIER Eric , Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT D'UN ACOMPTE A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES A VALOIR SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La stratégie d'action internationale 2016-2020 de la ville est axée sur l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités ainsi que sur son ouverture vers l'extérieur afin que les acteurs locaux puissent se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien à l'Association des Jumelages et Relations internationales qui a pour objet social de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. Son champ d'intervention est la société civile aixoise.

L'Association propose aux aixois, chaque année en décembre, le traditionnel marché des villes jumelles. Depuis 2017, elle organise un second événement international annuel avec le printemps artistique des villes jumelles.

L'Association s'implique également dans le cadre de manifestations pilotées par la Ville, comme la journée de l'Europe, afin de permettre l'émergence d'une citoyenneté européenne active.

Il est proposé, afin d'assurer le fonctionnement de l'Association, de décider le versement, dès le début de l'année 2018, d'un premier acompte de 20 000 euros, à valoir sur la subvention annuelle. Ce montant représente environ 28 % de la subvention attribuée au titre de 2017.

Tiers	Libellé Association	Subvention 2016	Subvention 2017	Acompte proposé 2018
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	71 000€	71 000 €	20 000 €

Cette proposition a été validée en date du 9 novembre 2017.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** du versement d'un premier acompte de 20 000 €, à valoir sur la subvention 2018, au profit de l'association des Jumelages et Relations internationales,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations internationales à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 2033, imputation 048 6574 920 qui présentera les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'exercice 2018.

DL.2017-632 - RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT D'UN ACOMPTE A
L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES A VALOIR SUR LA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 -

Présents et représentés	:	48
Présents	:	34
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	48
Pour	:	48
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»